

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN LUTTE



L'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT appelle tous les salarié-e-s du secteur de la protection de l'enfance à faire des actions le même jour à la même heure :

Le lundi 9 avril 2018 de 13 heures à 15 heures dans les établissements.

Depuis de nombreux mois, les associations privées et les établissements publics éprouvent de nombreuses difficultés pour remplir au mieux leurs missions de service public de la protection de l'enfance.

La protection de nos enfants nécessite sur tout le territoire le maintien et le développement de moyens sur le territoire, c'est une impérieuse nécessité

Par les politiques d'austérité qui sont mises en œuvre, exemple, à Angers, Tours, dans le Nord, plusieurs associations se sont vues réduire ou supprimer leur capacité de prise en charge, plusieurs centaines d'emplois sont menacés. La CGT affirme que les enfants ne sont pas des « lots »

à intégrer dans un cahier des charges en terme de ratio d'encadrement, avec ou sans qualification des personnels, en terme de nombre dans des lieux d'accueil divers et variés. La proposition au moins « social » ne peut être une réponse à la souffrance d'une jeunesse victime de la crise économique. Dans le Maine et Loire, cette dérive marchande pousse 3 associations à mettre la clé sous la porte et 350 emplois sont ainsi menacés de disparaître. Partout en France, le manque de moyens provoque une remise en cause de la qualité d'une prise en charge individualisée et une dégradation des conditions de travail importantes pour les salarié.e.s.

**1 jour
DE MOBILISATION
par
semaine**

L'UFAS CGT REVENDIQUE :

- ➡ L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.
- ➡ L'obtention de financements suffisants dans le secteur public comme dans le secteur privé pour assurer correctement dans tous les départements nos missions de services publics.
- ➡ L'arrêt du démantèlement de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, de la psychiatrie et de la protection judiciaire de la jeunesse.
- ➡ Les moyens nécessaires à hauteur des besoins, POUR garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non-lucratif, dont celui de la Protection de l'enfance.

**QUELQUES EXEMPLES
D' ACTIONS POSSIBLES
DE 13 À 15 HEURES
CE LUNDI 9 AVRIL 2018**

- ➡ Faire grève dans les services et aller à la rencontre des salarié.e.s
- ➡ Organiser des assemblées générales du personnel
- ➡ Interpeller les directions et les conseils d'administration sur la base des revendications portées par les salarié.e.s...

**TOUS ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS
LES 9, 19, 24 AVRIL ET 3 MAI 2018**